

La notion de facteur en prévention des risques professionnels

De quoi parle-t-on ?

Prévenir les risques professionnels suppose d'agir sur de nombreux facteurs, une notion répandue dont il importe de préciser la signification.

Issu du latin *factor* « celui qui fait », « auteur », ou « créateur », un facteur est entendu dans son sens usuel comme un agent ou un élément qui concourt à un résultat (Centre national de ressources textuelles et lexicales du CNRS). Il est utilisé en général pour rendre compte de phénomènes observables ou modélisables.

Souvent employés au pluriel, les facteurs possèdent par essence plusieurs caractéristiques :

- Ils sont multidimensionnels : leurs dimensions sont multiples et relèvent de niveaux d'analyse variés (économiques, techniques, environnementaux, sociaux...).
- Ils sont évolutifs : ils évoluent fréquemment en fonction du temps et du contexte.
- Ils sont interactifs : ils interagissent de façon complexe.

En bref, les facteurs sont des éléments qui ont une influence sur des dynamiques ou des événements selon une vision systémique.

Quels sont les principaux usages de la notion de facteur en SST ?

Dans les domaines de la santé et sécurité au travail (SST), la notion de facteur est largement utilisée par les acteurs et les organismes ayant des missions d'appui scientifique et technique. Elle est aussi employée et diffusée par des organismes de formation dans des stages dispensés sur les fondamentaux de la SST (Afnor compétences, ICSI, INRS...).

Dans les domaines et disciplines scientifiques qui en font l'usage (algèbre, biologie, médecine, métrologie, physique, psychologie, statistique...), la notion de facteur est suivie d'un nom qui indique l'élément déterminant intervenant dans le résultat. En SST, on parle fréquemment de *facteurs de risques*, de *facteurs de risques chimiques, biologiques, physiques, psychosociaux*, de *facteurs d'accident*, et de *facteurs potentiels d'accident* (voir encadré).

Ces types de facteurs s'ajoutent à d'autres facteurs critiques comme les *facteurs de pénibilité* [1] et les *facteurs de vulnérabilité* [2].

L'utilisation courante de ces notions contribue à connoter négativement le terme facteur.

Cependant, la notion de facteur peut aussi être exploitée de manière positive, avec des attributs connotés positivement, en référence aux expressions *facteurs de réussite* et *facteurs de succès*. On trouve ces types d'usage dans les domaines de la santé publique avec les concepts de *facteurs de santé* qui influencent le développement d'un état d'équilibre physiologique et psychologique [3], et de *facteurs de protection* [4] qui sert à désigner les éléments contribuant à protéger les personnes d'un danger ou à réduire les conséquences d'un événement indésirable. En sécurité industrielle, le

concept de *facteurs de sécurité* [5] est utilisé pour valoriser les contributions positives de l'homme à la sécurité. Les domaines de la SST privilégient la notion de *facteurs protecteurs*, au sens de conditions qui réduisent l'impact de facteurs de risques [6].

Ainsi, la notion de facteur permet d'identifier à la fois les éléments qui sont défavorables à la prévention et ceux qui lui sont favorables.

Exemples de facteurs dominants en SST

La notion de « facteurs de risques » est utilisée dans le cadre d'une approche *a priori* des risques. Les facteurs de risques sont des éléments qui contribuent à augmenter un ou des risques, c'est-à-dire la probabilité de survenue d'un événement indésirable. Ils sont identifiés lors de la phase d'analyse des risques dans la démarche d'évaluation des risques professionnels. Le Code du travail précise certains de ces facteurs de risques (Code du travail, Art. D4161-1).

La notion de « facteurs d'accident » est employée dans le cadre d'une approche *a posteriori* des risques. Les facteurs d'accidents sont des éléments qui ont contribué à la survenue d'un accident et à sa gravité. Cette notion est utilisée dans la méthode de l'Arbre des causes, développée dans le document ED 6163 [7] où les termes « faits », « causes », « antécédents » et « facteurs d'accidents » sont utilisés indifféremment.

La notion de « facteur potentiel d'accident » fait référence à un fait (ou ensemble de faits) qui, exprimé de manière générale lors de l'analyse d'un accident, peut être observé dans des situations de travail autres que celles ayant donné lieu à l'accident analysé.

Quelle place pour le facteur humain ?

En SST, certaines catégories de facteurs reviennent régulièrement. Les facteurs organisationnels, techniques ou humains, par exemple, sont employés communément. L'expression *facteur humain* peut parfois susciter la controverse pour plusieurs raisons.

D'abord, elle est entendue trop souvent comme *facteur de risque humain*, qui désigne des variables personnelles, notamment de genre et d'âge, voire des comportements individuels à l'origine de dysfonctionnements et de défaillances, comme l'expriment les travaux initiaux sur les *erreurs humaines* [8]. Elle est alors contestable parce qu'elle porte une conception réductrice et simplificatrice de la SST à la lumière des données scientifiques disponibles sur la complexité des interactions entre ses déterminants (biologiques, psychologiques, sociologiques...).

Les experts sur les questions de prévention s'accordent à dire que la prise en compte des *facteurs humains* est loin de se limiter aux défaillances et erreurs commises par les opérateurs ou les managers – même si elles restent possibles, et qu'il est illusoire de vouloir supprimer toutes les dérives et décisions erronées des professionnels (par exemple, pressions sur les individus causant du stress). Au contraire, il est utile de sensibiliser les professionnels aux condi-

tions d'occurrence des erreurs et autres biais cognitifs ou perceptifs et de communication (tels que les gradients d'autorité ou les effets de langage) ainsi qu'aux récupérations d'erreurs ou d'incidents.

En effet, dans la très grande majorité des situations, les personnes sont sources de robustesse et non de vulnérabilité : *agents de fiabilité* [9], ils pallient aux défaillances techniques et organisationnelles. Notons à ce propos que l'ergonomie, dont les travaux à l'international s'inscrivent sous l'appellation *human factors*, reconnaît les leviers humains de la sécurité et de la fiabilité.

Le *facteur humain* peut donc aussi et surtout être considéré comme une ressource pour la sécurité, en soulignant les capacités d'adaptation, d'innovation, d'agilité et de résilience des professionnels. C'est ainsi la définition même de ce qui est entendu par *humain* qui doit être précisée.

En SST, il faut entendre par *humain* ce qui est relatif à la personne en général à la fois en tant qu'individu (caractéristiques physiologiques, capacités fonctionnelles, savoirs, savoir-être, savoir-faire...), et en tant que collectif ou groupe social (culture, valeurs communes, relations sociales, sentiment d'appartenance...) dans l'entreprise.

Pour saisir la portée de cette définition, il est recommandé d'accoler *social* à *humain* de façon à ne pas perdre de vue la notion de *collectif* associé au terme *humain*. On parlera ainsi de facteurs *humains et sociaux*.

Par ailleurs, les experts s'accordent pour souligner les liens et les articulations entre les différents

types de facteurs en SST, qu'ils soient humains, organisationnels et techniques. Ils indiquent que l'entreprise doit disposer de moyens humains suffisants pour mettre en œuvre des dispositions organisationnelles et matérielles en matière de prévention des risques et en cas d'accident.

Quels termes utiliser dans les démarches des préventeurs ?

La notion de *facteur* est souvent entendue comme synonyme de *cause* ou de *déterminant*. Lors des démarches de prévention, il est important d'utiliser les termes appropriés aux situations analysées. Associés à la notion de facteur, on retrouve fréquemment les termes présentés ci-dessous, dont il importe de rappeler les définitions :

- **Un moyen** : ce qui permet de faire quelque chose, de réaliser une action, de parvenir à une fin.
- **Une ressource** : ce qui améliore une situation.
- **Une action** : ce qui est relatif au fait d'accomplir, de réaliser quelque chose ; ce qui permet la mise en place d'une mesure.

■ **Une mesure** : ce qui est mis en place en vue d'un résultat déterminé. C'est un état de fait. C'est aussi une forme d'évaluation d'une grandeur ou d'une quantité, par comparaison avec une autre de même nature, prise comme terme de référence.

■ **Un déterminant** : élément qui provoque un changement de façon directe et décisive dans une relation de cause à effet.

■ **Une condition** : élément dont l'existence est nécessaire pour qu'une action se déroule, qu'un phénomène se produise.

■ **Une cause** : élément qui produit un effet.

■ **Un vecteur** : élément qui peut transmettre un effet.

Quelles perspectives ?

En matière de prévention des risques professionnels dans le contexte français, les principales analyses basées sur la mobilisation de facteurs sont des approches en termes de *facteurs de risques* et de *facteurs d'accidents*. Pour une analyse globale, elles nécessitent d'être complétées pour aborder également les dimensions de la prévention sous un angle favorable et valoriser la contribution positive de l'humain à la prévention.

À ce jour, il n'existe pas de formule permettant de désigner simplement une analyse en termes de facteurs favorables à la prévention. Nous proposons donc d'employer la notion de *facteurs de prévention des risques professionnels*. Ils sont définis comme des éléments qui contribuent à la prévention des risques professionnels et participent à maintenir ou à améliorer la santé et sécurité au travail, en réduisant la probabilité d'occurrence et d'incidence des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cette formule permet aussi de signifier de manière plus affirmée toutes les potentialités de la

contribution humaine à la prévention des risques professionnels.

La notion de *facteurs de prévention* permet d'outiller les préventeurs lors de l'observation d'une situation de travail ou la préparation d'une démarche de prévention. Elle offre la possibilité de nommer précisément et de façon détaillée les éléments favorables à la prévention des risques professionnels. Les *facteurs de prévention* se positionnent ainsi en regard des *actions* et *mesures de prévention*, termes couramment utilisés dans une démarche de prévention, mais qui relèvent davantage des solutions concrètes de la phase pratique. Les *facteurs de prévention* viennent en ce sens combler une lacune existante de la démarche de prévention entre connaissance et action.

On pourra alors parler de *facteurs de prévention humains et sociaux* pour identifier les éléments déterminants que les acteurs mettent en œuvre, individuellement et collectivement, pour construire la santé et la sécurité au travail.

Bibliographie

- [1] Pénibilité au travail. Dossier web, INRS. Disponible sur <https://www.inrs.fr/demarche/penibilite/prevention-de-la-penibilite.html>
- [2] Addictions. Dossier web, INRS. Disponible sur <https://www.inrs.fr/risques/addictions/donnees-chiffrees.html>
- [3] Problématisation de la santé. *Revue française de psychosomatique*, P. Cornillot, n°36, 2009. Disponible sur <https://doi.org/10.3917/rfps.036.0101>
- [4] « À tout facteur de risque correspond un facteur de protection », *Travail & Sécurité*, n°767, décembre 2015
- [5] Facteurs humains et organisationnels de la sécurité industrielle : un état de l'art. FonCSI
- [6] Les salariés utilisent-ils les outils de prévention des risques professionnels ? *Dares Analyses*, n°28, 2019
- [7] La méthode de l'arbre des causes. L'analyse de l'accident du travail. ED 6163, INRS
- [8] « Mieux tenir compte du facteur humain dans les décisions qui orientent l'action en santé publique ». Entretien avec Jean Claude Desenclos, Santé publique France. *La santé en action*, n°453, 2020
- [9] Prudences et imprudences. Gérer les risques envers et contre le temps (chapitre 5). *Le travail pressé. Pour une écologie des temps de travail*, Les petits matins, C. Gaudart et S. Volkoff, 2022

Édition INRS ED 8004 • Juillet 2024

©2024, INRS • ISBN 978-2-7389-2914-3 • Disponible uniquement au format web

Fiche INRS élaborée par E. Draï, J. Dréano, K. Rossignol, C. Trontin • Edition : K. Bourdelet (INRS) • Conception graphique : B.-A. Fournier (INRS)

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).